



D 2025-033

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq le 6 mai, à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 2 mai 2025.

Présents : Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET, Pierre-Damien GALENE donne pouvoir à Pascal GINOLLIN, Mathieu SCIASCIA donne pouvoir à Marc FLEURY

Absent : Céline ROCH EUVRARD

Secrétaire de séance : Amandine PAGET

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Nombre de membres en exercice : 9	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 5	Votes pour : 8
Nombre de suffrage exprimés : 8	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : CONVENTION ENTRE AILLON-LE-JEUNE ET AILLON-LE-VIEUX RPI CONCENTRE

La commission scolaire s'est réunie le jeudi 20 février à 18h.

Elle propose de modifier la convention d'avril 2023 entre la commune d'Aillon le Jeune et la commune d'Aillon le Vieux concernant le Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré de l'École des Aillons.

La modification pose principalement :

- Sur l'augmentation de 5€ de la cotisation pour frais de fournitures scolaires et achat de livres ainsi que pour les frais liés aux activités sportives ou culturelles.
- La prise en charge des coûts du Savoir Nager

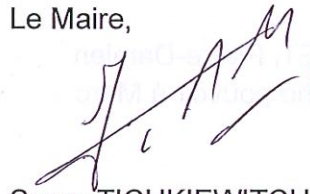
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte la convention entre les deux communes pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré.

Fait et délibéré, les jours, mois, an ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

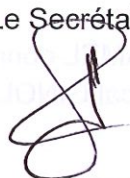
Le Maire,



Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,



Amandine PAGET